



Comités syndicaux

ANNEXE B

Table des matières

Comités syndicaux.....	2
Comité de surveillance des finances.....	2
Comité pré Commission des études (préCÉ).....	2
Comité pré rencontre CD/CP (pré CD/CP).....	2
Comité de la Formation continue.....	3
Comité syndical de mobilisation environnementale (COSME).....	3
Comité syndical sur la répartition des ressources.....	3
Comité enseignant pour les ressources technologiques (CERT).....	4
Personne protectrice (et personne substitut).....	4
Comité syndical d'activités sociales.....	5
Comité de mobilisation.....	5
Liste des comités syndicaux suspendus ou dont le mandat est terminé.....	6
Comité visant l'assistance professionnelle et le codéveloppement.....	6
Comité révision des statuts et règlements.....	6
Comité de négociation et de mobilisation.....	6
Coordonnateur·trice à la mobilisation.....	7
Comité d'action et de mobilisation.....	7
Comité École et société.....	8

Version 2025-2026

Comités syndicaux

Les comités syndicaux sont des comités formés par le syndicat auxquels seul le syndicat des professeurs participe. La composition et les mandats sont déterminés par le syndicat. La durée des comités non permanents est déterminée (une date de dissolution est prévue) ou indéterminée (la date de dissolution est inconnue) et celle des comités permanents est indéterminée (aucune date de dissolution n'est prévue).

Comité de surveillance des finances

Comité syndical, permanent.

Mandat :

- examiner les bilans financiers et les prévisions budgétaires de la trésorerie;
- surveiller l'application des mandats et règlements liés aux finances du syndicat;
- faire des recommandations concernant les finances du syndicat au comité exécutif, au conseil syndical ou à l'assemblée générale;
- recommander ou non l'adoption du bilan financier de la trésorerie lors de l'assemblée générale annuelle.

Composition :

- trois (3) postes pour des enseignantes ou enseignants élus.

Durée des postes :

- un (1) an.

Comité pré Commission des études (préCÉ)

Comité syndical, permanent.

Mandat :

- étudier, lors d'une rencontre qui précède celle de la Commission des études, les points abordés à la CÉ afin d'en dégager une position partagée par tous les membres enseignants de la CÉ.

Composition :

- les membres enseignants de la CÉ ;
- les membres de l'exécutif.

Comité pré rencontre CD/CP (pré CD/CP)

Comité syndical, permanent.

Mandat :

- étudier les points abordés à la rencontre CD/CP afin d'en dégager une position commune.

Composition :

- tous les CD et les CP;
- les membres de l'exécutif.

Comité de la Formation continue

Comité syndical, à durée indéterminée.

Mandat :

- Examiner et soutenir des activités spécifiques à la formation continue.
- Collaborer à des stratégies et des orientations afin d'améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants chargés de cours

Composition :

- Un membre du comité exécutif
- Quatre (4) enseignants chargés de cours (ou ayant eu de l'expérience à la formation continue)

Durée :

- Un (1) an.

Comité syndical de mobilisation environnementale (COSME)

Comité syndical, à durée indéterminée.

Mandat :

- Organiser et soutenir des actions de sensibilisation et de visibilité sur des enjeux environnementaux;
- Travailler à la mise en œuvre d'actions concrètes afin d'améliorer les pratiques écoresponsables des enseignantes et des enseignants.

Composition :

- Dix (10) enseignantes ou enseignants élus

Durée des postes:

- 1 an.

Comité syndical sur la répartition des ressources

Mandat :

- Proposer aux membres du syndicat des principes guidant la répartition des ressources (volets 1, 2, 3 et ressources additionnelles).
- Évaluer l'impact de règles guidant la répartition des ressources.
- Proposer aux membres du syndicat des règles guidant la répartition des ressources (s'il y a lieu).
- Soutenir les membres du CRT lors des discussions en CRT sur les règles guidant la répartition des ressources. (s'il y a lieu)

Composition :

- Trois (3) enseignant·e·s de 3 départements différents
- Un·e membre du CRT (Comité des relations de travail)

Durée du mandat : 1 an

Comité enseignant pour les ressources technologiques (CERT)

Mandat :

- représenter l'assemblée dans les consultations sur les sujets informatiques initiées par la direction;
- effectuer une veille informationnelle au sujet de l'informatique et des ressources technologiques en lien avec la pédagogie et la société ;
- aider si nécessaire les instances syndicales pour toute tâche concernant les ressources technologiques ;
- faire toute autre activité qu'il jugera pertinente en lien avec les ressources technologiques.

Composition :

- trois (3) membres élu·e·s.
- un·e membre du comité exécutif

Durée : 1 an

Personne protectrice (et personne substitut)

Mandat :

- analyser la recevabilité d'une plainte d'un·e membre, dans le cadre de la *Politique de prévention de la violence et du harcèlement psychologique ou sexuel*

Composition :

- un·e membre élu·e
- un·e membre substitut

Durée : 1 an

Comité syndical d'activités sociales

Mandat

- Renforcer les liens entre les membres du syndicat des professeur·e·s en proposant des activités dans un cadre informel et convivial qui favorisent également des liens avec d'autres syndicats.

Composition

- Jusqu'à 5 membres dont une personne membre du comité exécutif et la personne adjointe du syndicat.
- Si des places sont toujours disponibles à la suite de l'élection annuelle, un appel de participation en début d'année, ou à d'autres moments jugés opportuns, sera proposé par courriel pour inviter les membres volontaires à se joindre à la planification et l'organisation des activités sociales. Si par cet appel aux membres de nouvelles personnes participent au comité, la composition sera présentée lors d'une assemblée générale ultérieure.

Durée : 1 an

Comité de mobilisation

Comité syndical, permanent

Mandat

- Organiser des actions de mobilisation pour soutenir les intérêts sociaux, politiques, professionnels et économiques des membres, en lien avec un plan d'action local ou en appui aux campagnes (ou plans d'action) de la FNEEQ, du CCMM et de la CSN.
- Informer et sensibiliser les membres sur les enjeux syndicaux liés aux objectifs et aux principes du syndicat (article 4 des Statuts et règlements du SPCSL).
- Favoriser des liens avec d'autres syndicats.

Composition

- Jusqu'à 8 membres dont une personne membre du comité exécutif

Durée : 1 an

Liste des comités syndicaux suspendus ou dont le mandat est terminé

Comité visant l'assistance professionnelle et le codéveloppement

Comité syndical, permanent. **Mandat terminé en 2023** (travaux présentés à l'AGA du 2 juin 2023)

Mandat :

- Consulter les départements pour déterminer les besoins en matière d'assistance professionnelle, de codéveloppement et d'intégration des nouveaux enseignants;
- Outiller et accompagner les départements en matière d'assistance professionnelle, de codéveloppement et d'intégration des nouveaux enseignants.

Composition :

- Trois (3) postes pour des enseignant.es élu.es
- Un (1) poste pour un membre du comité exécutif

Durée des postes :

- Un (1) an.

Comité révision des statuts et règlements

Comité syndical, à durée déterminée. **Mandat terminé en 2022**

Mandat :

- Réviser les statuts et règlements du SPCSL en se penchant notamment sur les aspects suivants :
 - Intégration de l'unité francisation ;
 - Procédure d'élections ;
 - La possibilité d'inclure un comité des présidences d'assemblée ;
 - Toutes autres modifications jugées pertinentes par le comité.

Composition :

- Trois (3) postes pour des enseignant.es élu.es
- Un (1) poste pour un membre du comité exécutif

Durée des postes :

- Jusqu'à la fin du mandat

Comité de négociation et de mobilisation

Comité syndical, à durée indéterminée.

Mandat :

- Étudier et préparer les propositions du SPCSL, notamment à l'aide du bilan local de la négociation précédente, en vue de la mise sur pied du cahier de demandes sectorielles pour la négociation 2023-2028 dans le secteur public;
- Développer des orientations locales sur les enjeux de table centrale;
- Mener ces travaux au moyen de consultations auprès des membres des différents départements et disciplines, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue;
- Soumettre les positions développées au comité exécutif, au conseil syndical et à l'assemblée générale;
- Défendre les positions adoptées dans les différentes instances locales et nationales;
- Appuyer le comité exécutif tout au long de la négociation.
- Proposer des actions de mobilisation locale et engager les membres du SPCSL dans les actions nationales.
- Rédiger le bilan local de la négociation après l'adoption d'une entente de principe.

Composition :

- Quatre membres élus
- Un membre du comité exécutif.

Durée des postes :

Jusqu'à la fin de la négociation.

Coordonnateur·trice à la mobilisation

(**Nouveau poste, créé à l'AG du 16 novembre 2022**)

Poste, à durée déterminée avec libération.

- Allocation de 0.2 à 0.3 ETC à l'hiver 2023

Mandat :

- Coordonner le comité syndical de négociation et de mobilisation ;
- Participer aux instances nationales concernant la négociation (Regroupement cégep, Alliance des professeures et des professeurs de cégep, Regroupement intersyndical de mobilisation et Comité de négociation des secteurs public et parapublic);
- Planifier et coordonner les activités d'information, de cohésion et de mobilisation.

Composition :

- 1 professeur·e membre du comité syndical de négociation et de mobilisation

Durée du poste :

1 session, hiver 2023 (avec possibilité de reconduction si la négociation doit se poursuivre à l'automne 2023)

Comité d'action et de mobilisation

SUSPENDU

Comité syndical, non-permanent à durée déterminée.

Mandat :

- travailler à l'organisation d'une structure efficace pour couvrir l'ensemble des lieux de travail ;
- être à l'écoute des préoccupations des membres ;
- susciter la participation des membres aux différentes activités syndicales en appui à la négociation ;
- coordonner les activités d'information et de mobilisation avec le comité exécutif du syndicat.

Composition :

- Deux (2) postes pour des enseignantes ou enseignants dans les pavillons A et B ;
- Un (1) poste pour une enseignante ou un enseignant dans le pavillon C ;
- Un (1) poste pour une enseignante ou un enseignant dans le pavillon D ;
- Un (1) poste pour une enseignante ou un enseignant dans le pavillon E.

Durée des postes :

- Pour toute la durée du comité.

Comité École et société

Comité syndical, permanent.

Mandat :

- fournir des analyses qui alimentent la réflexion des membres et des instances syndicales sur les problématiques actuelles en éducation ou en lien avec les luttes syndicales;
- organiser au besoin des activités de réflexion ou de sensibilisation sur ces problématiques;
- publier annuellement dans *l'Enseigne* au moins quatre articles, qui pourront être relayés par les autres organisations et instances syndicales;
- participer aux rencontres du Conseil central du Montréal métropolitain et aux autres instances syndicales où il est question d'enseignement.

Composition :

- cinq (5) enseignantes ou enseignants élus.

Durée des postes :

- un (1) an.